

Élections 2008

Votez pour l'action contre le sida



En cause : la guerre à la drogue

La propagation du VIH et du virus de l'hépatite C (VHC) est une sérieuse crise de santé publique, au Canada, et l'usage non sécuritaire de drogue est un important facteur qui alimente l'épidémie.

Des recherches continuent de révéler les bienfaits de services de santé qui aident à prévenir maladies et décès, notamment les programmes de réduction des méfaits comme l'échange de seringues et les lieux d'injection supervisée – des mesures protégeant la santé des personnes qui font usage de drogue mais aussi celle du public.

Le besoin

La dépendance à la drogue et l'usage de drogue sont des problèmes complexes. Les « solutions » simplistes et moralistes ne marchent pas.

Mais des mesures pragmatiques pour éviter des décès par surdose et pour prévenir la propagation d'infections comme le VIH et le VHC par le partage de seringues sont absolument possibles.

Des programmes plus nombreux et améliorés sont nécessaires pour aider à prévenir et à traiter la dépendance – et ces programmes doivent être complétés par des services de réduction des méfaits.

La situation

Pendant des années, la réduction des méfaits a fait partie de la stratégie du gouvernement canadien en matière de drogue. Mais en 2007, une nouvelle Stratégie nationale antidrogue a été lancée par le gouvernement – et tout élément de l'approche de la réduction des méfaits en a été aboli.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, le gouvernement fédéral a introduit un projet de loi pour « s'attaquer au crime » en imposant des peines minimales de prison pour certaines infractions liées à la drogue. Il a aussi écarté d'importants programmes de réduction des méfaits en prison, malgré des preuves du besoin urgent de tels programmes pour réduire le risque de propagation du VIH et du VHC par le partage de matériel d'injection de drogue.

Aux quatre coins du monde, des pays dépensent d'énormes sommes à essayer d'empêcher la drogue d'entrer en prison – mais elle y entre quand même. Il y a quelques semaines, le gouvernement canadien a annoncé qu'il investira encore plus d'argent (120 millions \$) pour essayer de bloquer l'entrée de drogue en prison, avec d'autres chiens renifleurs et des appareils de détection.

Mais en même temps il a aboli ou rejeté des services de santé cruciaux dont l'utilité pour

réduire le risque de propagation du VIH et du VHC en prison a été prouvée.

Le Canada n'a toujours pas de programmes d'échange de seringues en prison – en dépit de 10 ans de preuves de succès dans des prisons d'autres pays. En plus, le gouvernement canadien a aboli le projet pilote d'avant-garde sur le « tatouage plus sécuritaire », alors qu'une évaluation interne l'avait déclaré bénéfique et rentable.

Le débat

Les faits sont clairs. Même les responsables fédéraux des prisons et les autorités de la santé publique reconnaissent que les prisons sont le milieu au Canada où l'on trouve la plus forte proportion de personnes qui ont des problèmes de drogue. Ils reconnaissent aussi que des drogues arrivent dans les prisons malgré les efforts pour les en empêcher.

D'aucuns prétendent que les peines minimales d'emprisonnement ne visent que les « trafiquants de drogue », mais dans ce dossier les distinctions entre trafiquant et vendeur sont artificielles. Des peines minimales sévères sont prévues pour la vente de n'importe quelle quantité de drogue illégale – donc, des personnes qui ont une dépendance et qui font du commerce de drogue à petite échelle, dans la rue, sont les plus susceptibles d'être arrêtées et d'en être plus touchées.

Les recherches de Justice Canada ont conclu que les données sur le sujet n'appuient pas l'idée de peines minimales de prison pour des infractions liées à la drogue. Pourquoi? Parce qu'il n'existe aucune preuve que de telles peines réduisent l'usage de drogue ou la criminalité liée à la drogue. Même l'ancien juge en chef de la Cour suprême des États-Unis a dit que les peines obligatoires pour « s'attaquer sérieusement aux criminels de la drogue »

sont un dossier facile à exploiter par les politiciens, mais qu'il s'agit de politiques malavisées.

En fait, les données montrent que ces mesures empirent les choses. Aux États-Unis, les politiques de peines obligatoires ont conduit à des taux records d'incarcération d'utilisateurs de drogue non violents, avec tous les coûts qu'implique une croissance de la population incarcérée.

Jeter en prison encore plus de personnes qui ont une dépendance à la drogue contribue également à une hausse des taux d'infections transmissibles par le sang, comme le VIH et le VHC. Au Canada, le taux d'infection à VIH est 10 fois plus élevé en prison que dans l'ensemble de la population; pour l'infection à VHC, il est 20 fois plus élevé. Une recherche récente a établi que le nombre de cas connus de VIH dans les prisons canadiennes a augmenté de 35 % depuis 5 ans. Une peine d'incarcération ne devrait pas équivaloir à une peine de contracter des maladies.

Les opposants aux programmes d'échange de seringues en prison prétendent que cela encouragerait les détenus à prendre de la drogue. Mais les évaluations de nombreux programmes de seringues dans des prisons d'autres pays démontrent que ce n'est pas le cas. L'échange de seringues a l'appui de l'Agence de la santé publique du Canada, de l'Organisation mondiale de la santé ainsi que des professionnels canadiens de la médecine, comme un élément qui rend les prisons plus sécuritaires pour les détenus et pour les employés, en réduisant la propagation de maladies.

Le choix qu'il vous faut faire

Dans cette élection, votez pour un gouvernement fédéral qui veillera à :

- adopter des politiques et des programmes réfléchis, fondés sur

des données scientifiques solides, sur des principes établis de santé publique et sur le respect des droits humains;

- reconnaître que le traitement de la toxicomanie offre un meilleur rapport coût-efficacité que la prison;
- empêcher l'adoption du projet de loi de peines plus sévères pour la drogue;

- appuyer des mesures pour réduire la propagation de maladies infectieuses en prison; et
- investir dans la protection et la promotion de la santé par le traitement de la toxicomanie et par les services de réduction des méfaits, y compris en prison.

Pour en savoir plus

www.aidslaw.ca/elections2008

www.aidslaw.ca/drogues